7. Aspect financier

- Au titre de l'hospitalisation, la prise en charge de votre examen se fera au même titre que les frais d'hospitalisation (sécurité sociale et mutuelle).
- A titre externe, les modalités de prise en charge de votre examen sont celles de votre couverture sociale (sécurité sociale et mutuelle).

Nous ne délivrons pas de bon de transport. Pensez à le demander au médecin demandeur de l'acte ou à votre médecin traitant.

Cette fiche d'information permet de répondre aux questions que vous vous posez à propos d'une TEP avec injection de ^{68}Ga.

Nous espérons avoir répondu à la plupart de vos interrogations.

Le jour de votre examen vous serez accueilli(e) par les équipes médicales et paramédicales qui vous expliqueront de nouveau le déroulement de cet acte et qui seront à votre écoute si vous avez besoin de renseignements complémentaires.

N'hésitez pas à les interroger ainsi que le médecin demandeur ou votre médecin traitant si vous le souhaitez.

PÔLE IMAGERIE MÉDICALE

SERVICE DE MÉDECINE NUCLÉAIRE

Groupe Hospitalier Sud (Haut-Lévêque)

☎ : 05 57 65 63 35 **Courriel : pet.scan@chu-bordeaux.fr**

CHU BDX — CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE BORDEAUX

TOMOGRAPHIE PAR EMISSION DE POSITONS (TEP) AU ^{68}Ga

Madame, Monsieur,

Votre médecin vous a proposé un examen TEP au Gallium 68. Cet acte sera pratiqué avec votre consentement. Vous avez en effet la liberté de l'accepter ou de le refuser à tout moment. Cette fiche vous informe sur le déroulement de l'examen et de ses suites.

N'oubliez pas de vous munir de vos anciens examens et la liste des médicaments que vous prenez. Il est également très important que vous respectiez les recommandations qui vous sont faites.

La tomographie par émission de positons, permet de réaliser des images en coupes du corps humain en associant une imagerie scintigraphique par l'injection d'un produit radioactif et une imagerie scanographique par l'utilisation de rayons X.

Madame, Mademoiselle, si vous êtes enceinte ou susceptible de l'être veuillez le signaler à la secrétaire lors de la prise du rendez-vous ou bien au personnel qui s'occupera de vous le jour de l'examen.

La quantité de médicament radiopharmaceutique administrée est extrêmement faible. Il n'existe pas de toxicité et les réactions allergiques sont très exceptionnelles.
La dose de rayonnements ionisants délivrée à l'occasion de cet examen est du niveau des faibles ou très faibles doses et correspond approximativement, comme pour les examens de radiologie, à l'exposition naturelle aux rayonnements ionisants reçue en France sur quelques mois ou années. A ce faible niveau d'exposition, aucune conséquence néfaste sur la santé n'a jamais été démontrée.

1. Nature de l'acte

La tomodensitométrie par émission de positons utilise une double technique d'imagerie qui se fait simultanément :

* une exploration scintigraphique réalisée à partir de l'injection d'un produit radioactif

* un scanner X qui, en fonction de l'indication de votre examen, pourra nécessiter l'injection de produit de contraste iodé.

A l'issue de cet examen, de multiples images en coupes sont obtenues, traitées et fusionnées pour donner une cartographie de votre corps. La reconstruction de ces images et leur analyse demandent du temps ce qui explique que l'examen soit interprété ultérieurement par le médecin nucléaire. Les résultats sont ensuite envoyés au médecin demandeur.

2. Histoire naturelle de l'affection

Accepter l'examen que l'on vous propose peut permettre d'établir un diagnostic et/ou d'adapter la thérapeutique.

Refuser l'examen ne modifiera pas l'évolution de la maladie, mais peut gêner sa prise en charge (diagnostic, traitement, …).

3. Déroulement de l'acte

A votre arrivée, après les démarches administratives, vous serez pris(e) en charge par l'équipe médicale et paramédicale du service.

La préparation avant le passage sous caméra : Vous serez accompagné(e) dans un box de préparation où, dans un premier temps, des questions vous seront posées pour s'assurer de l'absence de contre-indications à la réalisation de l'examen. Des questions par rapport à votre pathologie et/ou traitement pourront aussi vous être posées.

Certains vêtements devront être enlevés ainsi que les bijoux, barrettes, … afin de ne pas dégrader la qualité des clichés. Une perfusion vous sera posée pour injecter le produit radioactif. Entre 45 et 90 minutes de repos sont nécessaires avant la réalisation des images sous caméra. Le box de préparation est sous caméra de surveillance et une sonnette d'appel sera mise à votre disposition, en cas de besoin.

Lors du passage sous caméra, vous serez allongé(e) sur une table d'examen. L'équipe mettra tous les moyens en œuvre pour rendre cette position la plus confortable possible. Les professionnels se trouvent tout près de vous, derrière une vitre et vous voient. Le temps de passage sous caméra est en moyenne de 30 minutes. Votre coopération est très importante : il vous sera demandé de ne pas bouger pendant la durée de passage sous caméra.

A la fin de l'examen, nous vous ferons patienter une quinzaine de minutes afin que le médecin nucléaire valide votre départ. Cependant, vous n'aurez pas le compte-rendu qui sera envoyé directement au médecin qui a demandé votre examen.

La durée totale de cet examen est d'environ 3 heures.

4. Bénéfices escomptés

Cet acte permet de répondre aux problèmes diagnostiques posés par le médecin prescripteur de l'examen et/ou de juger de l'efficacité d'un traitement en cours.

5. Risques, incidents et complications

Tout acte, même conduit dans des conditions de compétence et de sécurité maximales, peut comporter un risque.

Le produit radioactif injecté est assujetti à des règles strictes de préparation et d'injection. Sa durée de radioactivité est très courte : il s'élimine naturellement par voie urinaire.

La pose de la perfusion peut provoquer un hématome sans gravité qui se résorbera spontanément en quelques jours. Lors des injections (de produit radioactif et de produit de contraste iodé), il peut se produire une fuite du produit sous la peau, au niveau de la veine. Cette complication est rare (un cas sur plusieurs centaines d'injections généralement sans suite grave) et peut donner lieu à un traitement local et à un suivi.

L'examen peut nécessiter l'injection de produit de contraste à base d'iode. Ce produit est généralement bien toléré. D'éventuelles manifestations allergiques sont possibles (urticaire). De très graves réactions pouvant entraîner des séquelles ou un décès sont tout à fait exceptionnelles. Des accidents rénaux, également liés au produit iodé, sont possibles, notamment chez certains sujets atteints de maladie fragilisant le rein (insuffisance rénale chronique, diabète avec insuffisance rénale, …). Signalez dès votre arrivée, si vous souffrez d'une maladie rénale ou de diabète.

6. Contraintes préalables et postérieures à l'acte

Veuillez impérativement prendre connaissances de la fiche :
« La tomographie par émission de positons au ^{68}Ga :
Consignes et règles à respecter »